



Le P+Tram (ici le parking Circé à Odysseum) est avantageux par rapport au coût d'un stationnement payant en ville.

ÉCO'systèmes

En route vers la transition écologique et solidaire

PASS GRATUITÉ p. 28-29
P+tram mode d'emploi

ZÉRO DÉCHET p. 30-31
Trier les biodéchets, c'est facile

Pass gratuit P+Tram : mode d'emploi



Avec la suppression du geste de validation dans les transports en commun, la géolocalisation via l'application M'Ticket est indispensable pour bénéficier de la gratuité des P+Tram. Cette gratuité est valable 24h afin de limiter les voitures ventouses dans les P+Tram.



1 Prendre un ticket à l'entrée d'un des neuf P+Tram et aller se garer.



2 Une fois le véhicule garé, ouvrir l'application M'Ticket et cliquer sur « J'ai stationné mon véhicule » afin d'enregistrer son parcours voyageur P+Tram.



3 Se rendre ensuite à bord d'un bus ou d'un tramway.



4 Arrivé à la station de destination, cliquer sur « Je suis arrivé à destination » afin d'enregistrer son trajet.



5 Pour le trajet retour, aucune action n'est nécessaire. Arrivé au P+Tram, reprendre sa voiture et se diriger vers la sortie.



6 Insérer le ticket dans la borne de sortie, cliquer sur « Je quitte le P+Tram » dans l'application M'Ticket et présenter son smartphone sur la borne.



7 La barrière de sortie s'ouvre. Bon retour !

Regardez la vidéo



P+Tram sans pass gratuité

- Pour un stationnement occasionnel, le forfait P+Tram pour 24h, jusqu'à 4 personnes du même véhicule, s'achète avec son ticket d'entrée aux caisses automatiques avant de prendre le tram. 5,20€ pour les non-résidents / 3,70€ avec le Pass Métropole.
- Pour un stationnement régulier, utiliser le P+Tram avec un abonnement mensuel ou annuel pour les non-résidents de la métropole.

tam-voyages.com

Montpellier
100%
engagée



Trier les biodéchets, c'est facile !

Face au changement climatique et à l'augmentation importante du coût de traitement des ordures ménagères, la Métropole propose plusieurs solutions aux habitants pour mieux trier les biodéchets. Un enjeu majeur qui s'inscrit dans la stratégie Zéro Déchet initiée en septembre 2020.

40 % des déchets que l'on retrouve dans les bacs gris sont des biodéchets (épluchures, restes de repas, marc de café...). Majoritairement composés d'eau, leur incinération consomme plus d'énergie qu'elle n'en produit, alors qu'ils peuvent être valorisés et transformés en compost. Trier une tonne de biodéchets permet de produire 300 kg de compost. Chaque habitant de la métropole produit environ 75 kilos par an de biodéchets.

Des composteurs collectifs

Depuis plusieurs années, la Métropole incite les habitants à les trier. Pour les habitants disposant d'un jardin, elle met à disposition des composteurs individuels gratuits. Chaque composteur permet de réduire les déchets traités par la Métropole de plus de 50 kg par an et par habitant. Dans les communes, les composteurs collectifs, gérés par des associations, offrent la possibilité aux habitants sans jardin d'éviter de jeter leurs biodéchets dans la poubelle grise.

Des chiffres encourageants

Depuis juillet 2023, la Métropole déploie des Points d'apport volontaire (PAV). La collecte en porte-à-porte du bac orange est progressivement remplacée par ces équipements qui permettent aux habitants de déposer directement leurs biodéchets dans ces conteneurs. Ils sont ensuite traités à l'usine de méthanisation Améthyst. Déjà, 70 PAV sont installés dans 10 communes⁽¹⁾. Les premiers chiffres sont encourageants. Sur le mois de janvier 2024, 166 tonnes de biodéchets ont été collectées sur la métropole, soit 35 tonnes de plus qu'en janvier 2023. En juin prochain, ce sera au tour de Baillargues, Clapiers, Jacou, Le Crès et Vendargues de disposer de PAV. Les autres communes du territoire seront équipées l'an prochain.

montpellier3m.fr/biodechets

⁽¹⁾ Beaulieu, Cournonsec, Cournonterral, Montaud, Murviel lès-Montpellier, Restinclières, Saint-Drézéry, Saint-Geniès-des-Mourgues, Saussan, Sussargues.



Des composteurs individuels par milliers

Sur le territoire de la métropole, 37 000 composteurs individuels ont été distribués. Il faut y ajouter une cinquantaine de composteurs de quartier qui s'ajoutent à ceux des résidences, des établissements scolaires et des entreprises. Cela représente pratiquement 500 sites de compostage collectifs. Il y a encore un ramassage des bacs orange/marron pour 55 000 foyers en porte-à-porte jusqu'en janvier 2025, avant l'installation des points d'apport volontaire sur toutes les communes.

ÉCONOMIES

Sortir les biodéchets de la poubelle grise est également source d'économie financière. Le coût du traitement d'une tonne de biodéchets triés à la source est de 40 euros et permet la fabrication d'un compost de qualité. Quand ces biodéchets sont mélangés avec les ordures ménagères, dans le bac gris, le coût s'élève à 210 euros !

ÉLISE, 7 ANS

« J'ai convaincu ma maman »



Je suis en classe de CE1, à l'école Georges Bastide, à Cournonterral. Un jour, la maîtresse nous a parlé des biodéchets et nous a dit que c'était dommage de les mettre dans la poubelle grise, que c'était du gaspillage. Et qu'il était plus intelligent de les trier et d'en faire du compost. Cela aide la nature. J'en ai parlé le soir même à ma maman qui n'était pas au courant et pas très intéressée... C'est moi qui l'ai décidée à aller chercher un bioseau à la mairie. Des sacs en papier kraft sont donnés avec le seau. Maintenant, maman et moi, nous faisons attention à ne plus mélanger les épluchures avec les autres déchets. On va au Point d'apport volontaire qui n'est pas très loin de chez nous, pour vider le seau. Je sais que le compost est important pour nourrir la terre et je suis contente d'y participer.

VERMICOMPOSTAGE

Laissez faire les lombrics

La Métropole incite les habitants à acheter un vermicomposteur (aussi dénommé lombricomposteur) en remboursant l'achat à hauteur de 50 euros. C'est ce qu'a testé Serge Ledanois, à Saint-Jean-de-Védas. « Les déchets organiques sont ingérés par les vers de terre qui les transforment en compost et en liquide riche en matière organique. C'est sans odeur et adapté à un petit espace ou en habitat collectif. » La structure est composée de 3 ou 4 bacs empilés, perforés pour permettre la migration des vers et l'évacuation du liquide. La transformation des déchets est ainsi assurée de façon biologique.

« Il est important de ne pas y déposer de déchets carnés, poissons, ni oignons, ni agrumes. La récolte du lombricompost se fait entre 3 à 6 mois après le début du lombricompostage, contre le double avec un composteur traditionnel. »

